

COMPTE RENDU
du Conseil Municipal et Procès-verbal des délibérations
de la séance du 18 septembre 2019

Date de convocation : 11/09/2019

Date d'affichage : 11/09/2019

Le dix-huit septembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GARDE-COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle « Vital GILLIO » d'Eyguians, sous la présidence de Monsieur Edmond FRANCOU, Maire.

Membres en exercice : 28Membres présents : 20Membres absents : 3Membres excusés avec procuration : 5**Ont pris part à la délibération : 25****Etaient présents :**

- AUDIBERT Huguette	- CLARES Graziella	- GIRARD Danielle	- MOLINATTI Françoise
- VACKIER Marianne	- WURMSER Brigitte		
- BARNIAUDY Luc	- BOREL Jean-Pierre	- DALMOLIN Frédéric	- DURANCEAU Damien
- FRANCOU Edmond	- GORDE Daniel	- LAMBERT Michel	- MARTIN Thierry
- MICHEL Marc	- NUSSAS Daniel	- ROUY Jacques	- SALLA René
- TABUTEAU Laurent	- VASELI Max		

Etaient excusés :

- DUFOUR Edith (a donné procuration à CLARES Graziella)
- ESPI Régine (a donné procuration à GIRARD Danielle)
- ISNARD Françoise (a donné procuration à DURANCEAU Damien)
- BOULANGER Luc (a donné procuration à NUSSAS Daniel)
- BERTHAUD Jacques (a donné procuration à GORDE Daniel)

Etaient absents :

- CASTI Hélène
- ROUX Philippe
- MICHON Franck

Madame Graziella CLARES a été désignée secrétaire de séance.

Le Maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence à la 5^{ème} séance de l'année 2019.

Il remercie Patricia pour la rédaction du compte-rendu et du procès-verbal très détaillé des délibérations de la séance.

La feuille d'émargements circule en ce moment. Le Maire a en sa possession les pouvoirs de :

- Madame Edith DUFOUR qui a donné pouvoir à Madame Graziella CLARES
- Madame Françoise ISNARD qui a donné pouvoir à Monsieur Damien DURANCEAU
- Madame Régine ESPI qui a donné pouvoir à Madame Danielle GIRARD
- Monsieur Jacques BERTHAUD qui a donné pouvoir à Monsieur Dany GORDE
- Monsieur Luc BOULANGER qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel NUSSAS

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour de la séance :

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Approbation du Compte Rendu et Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal du 15 juillet 2019
3. Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor
4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers année 2018
5. Affectation subvention du Département programme de travaux de voirie communale 2019
6. Programme de travaux de voirie communale 2019 retenu et choix des entreprises
7. Travaux de réfection de la plage surveillée du plan d'eau - baisse niveau du lac
8. Questions et informations diverses :
 - Point sur les travaux : local archives, toiture mairie de Lagrand et autres devis en cours...
 - Choix du prestataire repas cantine depuis la rentrée des classes,
 - Répartition des enfants dans les écoles du R.P.I., participation financière au service de transport scolaire pour l'année scolaire 2019-2020
 - Date signature licence de marque « Petites Cités de Caractère »
 - Questions diverses : lotissement, Auberge, point sur manifestations, fréquentation du plan d'eau, etc...

Le quorum étant atteint, Le Maire déclare la séance ouverte.

1. Désignation du Secrétaire de séance

Le Maire propose de désigner un ou une secrétaire de séance. Mme Graziella CLARES se porte volontaire pour exercer cette fonction. Monsieur le Maire la remercie.

2. Approbation du Compte Rendu et procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 15 juillet 2019

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler concernant le compte rendu et procès-verbal des délibérations de la séance du 15 juillet 2019.

Il remercie les membres du conseil municipal pour leur approbation unanime et demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une délibération à prendre concernant la suppression de postes et la création de nouveaux postes, pour permettre les avancements de grade de plusieurs agents de la commune.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour son approbation unanime.

Avant de prendre l'ordre du jour ainsi modifié, Monsieur le Maire souligne qu'il reste 6 mois avant les prochaines élections municipales. L'équipe municipale devra continuer d'avancer au même rythme soutenu, dans l'étude, la mise en place et la réalisation des projets en cours et à venir, avec la même rigueur budgétaire et le même souci d'information et de transparence.

3. Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor

Le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu l'indemnité de conseil allouée aux Comptables non centralisateurs du Trésor, chargés des fonctions de Receveurs des communes et Etablissements Publics Locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au Receveur municipal au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Véronique MARTIN, Receveur Municipal,
- d'accorder également à Madame Véronique MARTIN, Receveur Municipal, l'indemnité de confection des documents budgétaires,
- le montant total de l'indemnité pour 6 mois est de 211,01€uros

4. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS - ANNÉE 2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que :

- le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (C.C.S.B.) a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2018, par délibération n°167.19 du 30 juillet 2019 ;
- ce rapport est consultable sur le site Internet de la C.C.S.B. (<https://www.sisteronais-buech.fr/environnement/rapport-annuel-sur-le-prix-et-la-qualite-du-service-public-delimitation-des-dechets-2018/>) ;
- Conformément à l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public intercommunal d'élimination des déchets ménagers.

Ouï cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 3 abstentions :

- PREND ACTE du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public intercommunal d'élimination des déchets ménagers ;
- INVITE le Maire à diffuser à la population le lien pour la consultation de ce rapport, relatif au fonctionnement, au coût, au financement et la qualité du service de gestion des déchets ménagers, afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets et de rendre transparente la politique locale de gestion durable des déchets ;
- INVITE le Maire à diffuser ce rapport par l'intermédiaire du Site Internet de la commune et à le mettre à disposition de la population à la Mairie.

5. Affectation de la subvention du Conseil Départemental au titre du programme de travaux de voirie communale 2019

Monsieur Daniel NUSSAS expose à l'Assemblée que suite à l'enveloppe de 90 000 € prévue au budget communal, des travaux de réfection des voies communales de St Genis (chemins du Plan d'Eau et de Pataras) et de reprises de revêtement sur les voies communales de Lagrand sont prévus au titre du programme de travaux de voirie de 2019. Il précise qu'aucune subvention du Département n'avait été octroyée à la commune au titre du programme de voirie 2018, mais qu'une subvention de 20 000 € a été allouée au titre du programme de travaux de voirie communale 2019.

Luc BARNIAUDY craint que les reprises de revêtement en bicouche ne tiennent pas dans le temps. Il serait préférable d'acheter de l'enrobé à froid et de confier le travail de rebouchage de trous aux agents communaux.

Le maire précise que ces reprises seront faites ponctuellement mais n'entrent pas dans le programme de travaux de voirie subventionné par le Département.

René SALLA s'étonne que le chemin du vieil EYGUIANS ne soit pas prévu dans le programme de travaux de voirie communale.

Le maire répond que les travaux sur ce chemin ne figurent pas dans la catégorie des chemins communaux revêtus et seront traités dans le cadre des aménagements futurs du site.

Jean-Pierre BOREL demande s'il ne serait pas plus judicieux de boucher les trous avant de commander les travaux. Il pense en effet que ce serait mieux de mettre de l'enrobé à chaud ou à froid dans les « nids de poule » avant de faire faire le revêtement en bicouche.

Max VASELI est déçu, en tant qu'Adjoint délégué aux travaux et membre de la commission « travaux », de ne pas avoir été informé sur les secteurs à refaire. Il regrette que la commission « travaux » ne se soit pas réunie au sujet des travaux de voirie. Il votera contre pour le choix des entreprises.

Le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 02 avril 2019 relative au programme de travaux de voirie communale pour 2019 et à la demande de concours financier du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Permanente du Conseil Départemental, réunie le 12 juillet 2019, a attribué à la commune une subvention de 20 000,00 €, sur un montant subventionnable de 50 000,00 € H.T., au titre du programme « Voirie communale 2019 ».

Par courrier du 6 août 2019, le Service « Aménagement Territorial » du Département sollicite une délibération indiquant le projet à réaliser, ainsi qu'un plan de localisation des travaux.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la subvention allouée par le Conseil Départemental d'un montant de 20 000,00 €, au titre du programme de travaux de voirie communale 2019 ;
- Décide d'affecter cette subvention à la réalisation de travaux sur les voies communales dites de « Pataras » (du passage à niveau au pont sur le canal) et du « Plan d'eau » (du pont SNCF au Pont sur le canal), estimés à 53 400 € H.T. par la Société Routière du Midi et de travaux sur les voies communales du hameau des Buisses, des hameaux de Souvière, Garelle, Ste Crique, Champ Jouvent, du village de LAGRAND, qui ont été estimés à 20 965,00 € H.T. par la Société COLAS ;
- Invite le Maire à transmettre copie de la présente délibération à Monsieur le Président du Département.

6. Travaux de voirie communale 2019 : choix des Entreprises

Le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Le Maire fait part à l'Assemblée des offres proposées par la Société Routière du Midi, d'une part et par la Société COLAS, d'autre part, pour la réfection des voies communales de « Pataras » et du plan d'eau (ST GENIS), et la réalisation de travaux de reprise du revêtement de plusieurs voies de LAGRAND (suite de la RD30, voie du lotissement « Hameau des Buissons », voie du lotissement « Hameau de Souvière », Chemin de Garelle, Chemin de St Grique et chemin de Champ Jouvent). Il fait état du tableau comparatif qu'il a établi avec monsieur NUSSAS.

Concernant le programme de travaux de revêtement de voirie 2019 des voies communales de Pataras et du Plan d'eau de ST GENIS, la proposition de la Société Routière du Midi s'élève à 53 400,00 € H.T. (*économiquement plus avantageuse que celle de la COLAS*) ; concernant les travaux de reprise de revêtement des voies communales de LAGRAND précitées, la proposition de la société COLAS s'élève à 20 965,00 € H.T. (*économiquement plus avantageuse que celle de la Routière du Midi*).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retenir la proposition de la Société ROUTIERE DU MIDI pour les travaux de revêtement des voies de Pataras et du Plan d'Eau de ST GENIS et de retenir la proposition de la société COLAS pour les travaux de reprise du revêtement des voies de LAGRAND.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une subvention de 20 000,00 € a été obtenue du Conseil Départemental, au titre de l'enveloppe cantonale pour la voirie communale 2019 ; cette subvention représente 26,89 % du montant du programme des travaux de voirie précités (74 365,00 H.T.).

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de passer commande des travaux de voirie 2019 auprès de la Société Routière du Midi (*pour les travaux de revêtement des voies de Pataras et du plan d'eau*) et auprès de la société COLAS (*pour les travaux de reprise du revêtement des voies communales de LAGRAND*).

Entendu tout ceci et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 24 voix pour et 1 contre :

- Valide le programme de travaux de voirie communale de l'année 2019,
- Décide de retenir l'offre de la Société Routière du Midi (*économiquement plus avantageuse*) concernant le programme de travaux de revêtement des voies de Pataras et du plan d'Eau (ST GENIS) et invite Monsieur le Maire à commander ces travaux ;
- Décide de retenir l'offre de la société COLAS (*économiquement plus avantageuse*), pour les travaux de reprise du revêtement des voies de LAGRAND et invite Monsieur le Maire à commander ces travaux.

7. Travaux de réfection de la plage de baignade de ST GENIS

Daniel NUSSAS expose à l'Assemblée que la plage de baignade de ST GENIS est en très mauvais état (envasée) et nécessiterait des travaux de curage pour dévasement sur une épaisseur moyenne de 20 cm et de mise en place de gravier au moins sur 2 000 m². Compte tenu que le niveau du lac du Riou va être abaissé du 24 au 27 septembre, il a sollicité des devis auprès des sociétés POLDER et REYNAUD.

La SAS POLDER a établi une proposition s'élevant à 19 500 € H. T. ; celle de la SARL REYNAUD et Fils s'élève à 14 545 € H.T. Il y a deux solutions : soit la commune fait réaliser ces travaux cette année à l'occasion de la baisse du lac et la plage sera propre l'été prochain, mais la commune n'aura pas de subvention ; soit la commune attend d'avoir obtenu des subventions pour réaliser ces travaux de réfection de la plage de St Genis.

Compte tenu qu'aucun crédit n'a été ouvert au budget communal concernant cette opération, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attendre l'année prochaine, de faire chiffrer de véritables travaux de réfection non seulement de la plage surveillée (avec poussage des boues vers le fond du lac et mise en place de gravier sur une surface d'au moins 8 000 m² notamment) mais aussi de la plage côté Sud et solliciter de nos partenaires financeurs des aides pour réaliser ces travaux. Il précise cependant que ceux-ci ne pourront être réalisés que pendant l'abaissement du lac de 3 m environ sur demande faite auprès d'EDF.

Huguette AUDIBERT demande pourquoi ne pas se renseigner auprès des gestionnaires d'autres plans d'eau et s'il y a eu des plaintes de touristes concernant l'envasement du lac.

Damien DURANCEAU pense que la vase est gênante pour certains baigneurs et que l'on pourrait demander la D.E.T.R. l'année prochaine. Il craint cependant que la prochaine baisse règlementaire (dans le cadre de la maintenance des barrages) n'ait pas lieu avant 10 ans. De plus, dans le cadre de l'étude de programmation pluriannuelle, l'aménagement du plan d'eau du Riou devrait faire partie des travaux prioritaires à mener par la commune.

Le conseil municipal est unanimement d'accord pour reporter les travaux de réfection de la plage de ST GENIS.

8. Suppression d'un poste d'Adjoint du Patrimoine, de deux postes d'Adjoint Technique et d'un Poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, modification du tableau des emplois pour permettre les avancements de grade des agents concernés et création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe, de deux postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois, pour permettre des avancements de grade. La délibération doit préciser notamment les grades correspondant aux emplois créés.

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 12 octobre 2018 relative aux tableaux d'avancement de grade concernant plusieurs agents de la collectivité,

Considérant les tableaux annuels d'avancement de grade au titre de l'année 2019, fixés par arrêtés du Maire en date du 05 novembre 2018, avec nomination possible dans les nouveaux grades, à compter du 1^{er} janvier 2019 (pour les postes occupés par Mme Florence DUMAS, Mme Sylvie DEZALY et M. Stéphane RIBOTTA) et à compter du 1^{er} novembre 2019 (pour le poste occupé par Mme Patricia ALLIER),

Considérant la nécessité de créer les postes suivants, pour permettre les avancements de grade des agents concernés, en 2019, en raison de la valeur et de la compétence professionnelles de ces agents :

- Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe (agent concerné : Mme Florence DUMAS)
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (Agents concernés : Mme Sylvie DEZALY et M. Stéphane RIBOTTA)
- Rédacteur Principal de 1^{ère} classe (Agent concerné : Mme ALLIER Patricia),

et de supprimer les postes de d'Adjoint du Patrimoine, d'Adjoint Technique et de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, Le Maire propose à l'Assemblée le nouveau tableau des emplois suivants pour l'année 2019 :

Filière	Cadre d'emploi	Poste créé - Grade	Nombre d'heures hebdomadaires	NOM de l'Agent concerné	Poste supprimé - Grade
<u>Administrative</u>	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} classe	15H00	ALLIER Patricia	Rédacteur Territorial Principal de 2 ^{ème} classe
<u>Technique</u>	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe	26h02	DEZALY Sylvie	Adjoint Technique Territorial
<u>Technique</u>	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe	18h00	RIBOTTA Stéphane	Adjoint Technique Territorial
<u>Patrimoine</u>	Adjoints du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine Territorial Principal de 2^{ème} classe	27h35	DUMAS Florence	Adjoint du Patrimoine Territorial

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'adopter le nouveau tableau des emplois proposé par le Maire,
- Décide d'inscrire au budget communal 2019 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés dans les emplois susmentionnés,
- Invite Monsieur le Maire à nommer par arrêté les personnes susvisées aux grades indiqués, suite à leur avancement.

9. Questions et informations diverses

- **Local à archives** : Les travaux de réalisation du local à archives, qui avaient démarré en mars 2019, ont été réceptionnés le 31 juillet 2019. Estimés à 36 000,00 € H.T., ils ont finalement coûté 30 216,84 € H.T., en tenant compte des rayonnages ; ils ont été financés à hauteur de 70 % (40 % d'aide de l'Etat, au titre de la D.E.T.R. 2017 et 30 % d'aide de la Région, au titre du F.R.A.T 2017), soit un total d'aides de 21 151,79 € et un autofinancement de 9 065,05 € + la T.V.A. (6 043,37 €).

Les archives ont été triées par le service Archives du Centre de Gestion, puis déménagées pour être entreposées à leur place définitive.

- **Réfection toiture de la mairie de LAGRAND** :

Les travaux de restauration ont été effectués du 27 au 30/08 par l'entreprise DAUTREMER.

Les anciennes pierres posées sur la toiture pour tenir les tuiles ont toutes été déposées.

Remplacement de 300 tuiles abîmées ou cassées et reprise des faitières au mortier

La charpente a été entièrement vérifiée ainsi que les gouttières.

- **Chemin de l'Adrech** : la partie du chemin située sur la commune (entre 2 tronçons d'Orpierre) a été refaite sur 400 ml par l'entreprise REYNAUD de Trescléoux.

- **Repas cantine** : Il y a 27 inscrits au restaurant scolaire de Lagrand et 17 à celui d'Eyguians. Après avoir lancé une consultation pour la fourniture des repas « cantine », l'offre de confection et de livraison de repas de l'ADSEA a été reconduite pour l'année scolaire 2019-2020, avec une baisse des repas de 5 centimes. Les prix des repas facturés seront de 4,90 TTC pour les enfants de maternelle et de 5,17 TTC pour les enfants des écoles primaires. L'offre de l'ADSEA était économiquement la plus avantageuse et le Maire a donc décidé, comme convenu avec le conseil municipal, de signer un acte d'engagement avec l'E.S.A.T. de ROSANS pour l'année scolaire 2019-2020. Ce qui permet de maintenir les mêmes tarifs que l'année scolaire écoulée.

Il y a deux services à l'école de Lagrand, avec Patricia et Virginie, Elodie en garderie périscolaire pour les autres enfants. Sylvie et Eliane sont de service à la cantine d'Eyguians où 17 enfants sont inscrits.

- **Ecole maternelle de LAGRAND** : Suite au départ de Karine ADAM, la nouvelle directrice est Karine THOMAS ; elle a pour adjointe Alexandra BLANC. Il y a 17 élèves en Petite Section, 8 en Moyenne Section et 14 en Grande Section, soit 39 élèves. Les travaux de sécurisation de l'école par la mise en place d'une clôture ont été réalisés ; un système de vidéosurveillance a été installé au niveau de l'entrée de la cour et du parking. Le parc des petits vélos a été rénové (7 nouveaux ensembles). Un nouveau chalet en bois a été mis en place. La garderie périscolaire fonctionne de 7h45 à 8h20 et de 16h30 jusqu'à 18h15 le soir.

Laurent TABUTEAU demande pourquoi il n'y a pas d'alarme incendie à l'école maternelle.

Le Maire répond que d'après la commission de sécurité et la réglementation en vigueur, un simple sifflet suffit. Il consultera toutefois avec la directrice pour vérifier si le sifflet est suffisamment entendu de toutes les pièces de l'école, si ce n'est pas le cas la pose d'une sirène sera envisagée.

- **Ecole d'EYGUIANS** : Mme Nicole BONTHOUX, la Directrice, accueille 21 enfants dans sa classe : 12 enfants en C.P. et 9 enfants en C.E.1. Les sanitaires de l'école ont été refaits et 12 ensembles de table et chaises ont été acquis. L'ordinateur a été remplacé. La garderie fonctionne de 7h45 à 8h20 et de 16h30 jusqu'à 18h15 le soir. Le R.P.I. GARDE-COLOMBE-TRESCLEOUX se porte bien avec 80 élèves réparties sur les 3 écoles.

- **Ligne de transport scolaire LAGRAND-EYGUIANS-LARAGNE (LA067)** : Elle a été rétablie par la Région Sud PACA pour cette année scolaire 2019-2020, suite à sa suppression durant l'été par manque d'effectif suffisant, car 7 élèves résidant sur la commune l'utilisent. La commune devra participer à hauteur de 2 800,00 € (15 % du coût annuel de revient de cette ligne). Toutefois, cette dépense devrait être prise en charge par la C.C.S.B.

La CCSB continuera de soutenir les familles, en votant un remboursement à hauteur de 85% du coût de l'inscription.

Le versement de cette aide sera effectué au cours du 1er semestre 2020.

Pour ce faire, à compter du 8 janvier 2020, les familles pourront télécharger sur le site internet de la CCSB le formulaire de demande de remboursement.

- **Date signature licence de marque « Petites Cités de Caractère »** : A ce jour, nous attendons une date pour la signature de la licence de marque, afin que Madame la Préfète et le Président du Département soient présents. Ce sera en octobre, en principe le 28 dans l'après-midi ; des panneaux seront mis en place aux entrées d'agglomération. Les signatures se dérouleront d'abord à Serres puis à Lagrand
- **Projet de lotissement de 15 lots à LAGRAND (Pont Lagrand)** : Le Groupe PIERREVAL que nous avons vu en mairie s'est finalement rétracté et ne donnera pas suite à ses projets malgré les études engagées. Nous devons revoir M. DALMOLIN pour la suite à donner.
Damien DURANCEAU déclare que la commune reçoit beaucoup de demandes de terrains à bâtir et devrait réaliser des travaux de viabilité sur le terrain communal d'en face de la propriété LINAS ou bien acquérir le terrain (mais le prix demandé est de 200 000 €). Les travaux de viabilisation ont été estimés à 480 000 €.
- **Auberge communale** : Elle n'a pu ouvrir cet été, faute d'autorisation de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) de Provence Côte d'Azur, en raison de l'emploi de travailleurs handicapés en milieu « protégé ». L'auberge étant fermée, la commune n'a pas encaissé de loyer, ni signé de bail. Une réunion est prévue le 25 septembre à l'auberge avec la DIRECCTE régionale.
- **Chantier des jeunes** : Le Chantier international des jeunes, en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, s'est déroulé cet été, avec la réalisation de murs de soutènement dans les gorges du Riou (sur l'ancien chemin qui menait au village de la Montagne de ST GENIS). Les jeunes espagnols, canadiens et mexicains ont été hébergés au camping des Cigales pendant 12 jours. Un autre chantier de jeunes aura lieu cet automne. En 2020, un nouveau chantier de jeunes est prévu par le Parc.
- **SIVU des Pays du Buëch** : La parole est donnée à M. Marc MICHEL, délégué de la commune avec Huguette AUDIBERT. Un conseil syndical a eu lieu le 12 septembre, la dissolution du syndicat a été actée au 31/12/2019.

Une décision sera prise concernant les collections hébergées dans plusieurs communes. Un courrier sera adressé par la présidente du Syndicat à chaque commune adhérente pour savoir si elle accepterait de recevoir une collection d'objets ou des archives. Le problème du personnel (David Faure-Vincent) n'est pas résolu. Cet agent doit avoir un entretien à la C.C.B.D. le 24/09 pour un éventuel poste à temps plein au sein de cet E.P.C.I. BUECH-DEVOLUY Toutes les communes adhérentes devront délibérer à leur tour sur la dissolution du SIVU des Pays du Buëch d'Hier et d'Aujourd'hui.

- **Bilan saison estivale 2019 au plan d'eau** : Environ 6 700 personnes se sont baignées dans l'espace surveillé du lac du Riou cet été. La fréquentation de l'ensemble du site du plan d'eau est estimée à 23 000 personnes ce qui représente une bonne fréquentation.
- **Projet d'installation à la Ferme de « Champ Jouvent »** : Deux couples et une personne ont un projet de rénovation de la ferme de « Champ Jouvent », afin d'installer plusieurs entreprises. Pour pouvoir mener à bien les travaux des bâtiments à rénover, ils ont sollicité l'installation provisoire de 3 caravanes de 5 m de long et d'une yourte de 40 m². Le Maire a autorisé cette installation d'habitats légers démontables pendant la durée des travaux (avec raccordement assainissement par SPANC mis aux normes). Ces travaux débiteront courant 2020.
- **Demande de Samantha ROCHE** (championne de pentathlon) : elle a acheté une maison à LAGRAND (anciennement Mme CLARES) ; elle possède des chevaux et souhaiterait pouvoir les mettre sous l'aqueduc de Céans, afin d'entretenir le terrain communal. Le conseil municipal n'y voit aucune objection. Le Maire lui donnera son accord par courrier.
- **Travaux d'optimisation du fonctionnement du réseau d'eau potable** : une réunion, organisée par le Bureau d'Etudes HYDRETTUES, maître d'œuvre de l'opération, a eu lieu le 4 septembre, en présence du Président du S.I.E.P.A., des maires délégués d'EYGUIANS et de ST GENIS, du Maire de GARDE-COLOMBE du 1^{er} adjoint, du Maire de SALEON, de 2 représentants du Département, d'une représentante de l'A.R.S., d'un représentant de la D.D.T. et d'un représentant de l'Antenne technique de Laragne. Les travaux ont été estimés à 1 294 248 € H.T. Le S.I.E.P.A. a obtenu le taux maximum de subventions (70 %), soit un total d'aides financières de 905 859 €.

Le Maire précise que ce taux est exceptionnel et qu'une subvention de **232 000 €** a été obtenue de l'Etat avec la DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux) dans le cadre des aides aux Communes Nouvelles, seule possibilité d'en bénéficier car l'eau et l'assainissement n'entrent pas habituellement dans la liste des projets financés par l'Etat en raison des aides du Département et de l'Agence de l'Eau.

Graziella CLARES demande si l'on est vraiment obligé de réaliser ces travaux.

Le Maire précise qu'il s'agit d'optimiser le fonctionnement du réseau d'eau potable et de remédier aux nombreuses fuites actuelles, que certains tronçons sont obsolètes, que le puits du Révolt doit être conforté et les pompes remplacées. Un 2^{ème} réservoir sera installé à côté de l'actuel sur Saléon ce qui permettra d'alimenter gravitairement toutes les habitations de Garde-Colombe et Saléon et de supprimer beaucoup de réservoirs intermédiaires dans la nouvelle configuration.

De plus, l'alimentation en eau potable de Saint Genis sera sécurisée par une liaison entre le réseau des Ecart d'Eyguians et le réservoir de distribution de Saint Genis.

La ressource de Javanon ne sera plus utilisée pour les écarts d'Eyguians.

Le permis de construire du réservoir va être déposé après consultation d'un architecte

La consultation des entreprises devrait avoir lieu cet automne pour un choix des entreprises avant la fin de l'année 2019. La population sera informée de l'avancement de cet important chantier qui devrait durer toute l'année 2020 et empiéter sur 2021.

- **Horaires d'ouverture du bureau de poste** : La responsable d'exploitation du Secteur de LARAGNE-MONTEGLIN adresse les horaires d'ouverture chaque semaine. En principe, la commune déplore une fermeture d'une ou deux matinées (entre 3 et 6 heures) du plus petit bureau de poste du Département. Jacques ROUY déclare qu'il a eu une réunion du C.A. de l'Association « Autour d'un Relais de Poste à EYGUIANS », au cours de laquelle ont été évoquées les fermetures intempestives, la mauvaise qualité d'accueil du public du bureau de poste. Il s'agit d'un problème de dotation de personnel, notamment pendant les congés ou les absences pour maladie. La solution proposée par la Direction de La Poste serait la transformation du bureau de Poste en agence postale. Jacques ROUY suggère la rédaction d'un courrier relatant les nuisances aux usagers, souvent obligés de se rendre à La Poste de LARAGNE. Le Maire récolte actuellement le cumul des jours de fermeture et la qualité de l'accueil suivant les personnes en poste et enverra un courrier circonstancié à la direction de secteur.
- **3 mariages ont été célébrés cet été** : un dans chaque village + un PACS à Lagrand.
- **Manifestations sur la commune**
 - **Fête de Garde-Colombe** : elle a eu lieu le samedi 20 juillet ; en raison de la forte chaleur et d'autres manifestations alentour, il y a eu peu d'équipes au concours de boules de l'après-midi. Toutefois, beaucoup de monde au feu d'artifice (+ de 3 000 personnes).
Le bal qui a suivi a rassemblé environ 300 personnes, selon Michel LAMBERT, Président du Comité des Fêtes de ST GENIS. La fête était organisée par les 3 comités des fêtes avec le soutien de la mairie.
 - **Théâtre de plein air au village de LAGRAND** : le 23 juillet, avec la Cie « A tour de rôle ».
 - **Fête votive de ST GENIS** : elle a eu lieu le 17 août, avec un repas et un humoriste.
 - **Le 1^{er} septembre** : Randonnée à l'ancien village de ST GENIS et Ronde des Baronnie sur 2 jours (départ de Lagrand et arrivée à Eyguians)
 - **La Foire aux dindes de LAGRAND** : s'est tenue le 9 septembre. Beaucoup de visiteurs et beaucoup d'exposants ; 250 repas ont été servis sous chapiteau - 150 à l'auberge ouverte pour la circonstance ; il y a eu 60 équipes inscrites au concours de boules qui s'est terminé avec la nuit.
 - **La semaine de La Poste Musée** : elle se déroulera du 27 septembre au 2 octobre à la salle Vital Gillio.
 - **Le vide-greniers et marché artisanal à EYGUIANS** : il aura lieu le dimanche 29 septembre.
 - **De La Barque au Pont du Buëch** : déambulation historique le samedi 5 octobre à 14h30 à la salle Vital Gillio puis sur le site.
 - **Le vide-greniers à ST GENIS** : Il aura lieu le dimanche 13 octobre au plan d'eau du Riou.
 - **Le 11 novembre** : aura lieu le traditionnel « Pot au Feu du Poilu » à EYGUIANS, organisé par le Comité des Fêtes d'EYGUIANS. La commune offrira l'apéritif à la salle polyvalente, en commun avec le traditionnel apéritif qui suit les cérémonies aux monuments aux morts du 11 novembre.
 - **Remerciements** : du Comité des fêtes de LAGRAND pour la subvention allouée, de l'association du Patrimoine de Lagrand pour la subvention allouée, du président pour la subvention allouée à la FNACA de Laragne-Orpierre-Ribiers.

Le Maire remercie associations et bénévoles qui se sont mobilisés tout au long de l'été pour animer notre commune.

• **Autres questions diverses :**

- **Feu rouge à EYGUIANS clignotant** : Jean-Pierre BOREL demande pourquoi le feu est clignotant. Il faudrait qu'il soit programmé de la façon suivante : du lundi au vendredi, le feu doit passer au rouge et le week-end, le feu doit être clignotant.

Le Maire précise que depuis la réalisation des travaux de la traversée d'Eyguians, c'est le Département qui gère le fonctionnement des feux tricolores d'Eyguians par des capteurs placés à Serres et Laragne qui font passer au clignotement dès que des bouchons apparaissent dans ces localités. La commune a toutefois fourni la Livebox, implantée dans l'armoire électrique, pour assurer la communication avec les capteurs et les PC.

- **Demande de raccordement électrique ancienne propriété « FRENOUX »** : elle sera faite dans les prochains jours, afin d'alimenter les hangars et ateliers.
- **Rase de la porcherie « BRUNET »** : Jean-Pierre BOREL rappelle que le champ attenante est communal et travaillé par plusieurs exploitants agricoles ; il signale qu'il faudrait la faire curer et débroussailler, car cela n'a pas été fait depuis de nombreuses années. Des devis seront demandés aux entreprises REYNAUD T.P. et GAUTIER T.P.M.
- **Palox ancienne propriété « FRENOUX »** : Thierry MARTIN souhaiterait que les palox soient dégagés pour permettre aux agriculteurs d'évoluer autour du bâtiment. Ce terrain pourrait être mis à disposition. La commune a demandé un devis à l'entreprise GROS (qui intervient dans les déchetteries de la CCSB). Le montant du devis est de 3 000 €, ce qui a un peu freiné les ardeurs pour le dégagement de ces palox. Thierry MARTIN demande si les agriculteurs pourraient pousser ces palox, qui présentent un risque d'incendie. Une rencontre sur le site est proposée.
- **Bureau d'aide sociale** : Graziella CLARES demande la tenue d'une réunion de la commission « Aide Sociale », afin de préparer les diverses manifestations de fin d'année (repas de Noël et les colis pour les aînés). Elle est fixée au jeudi 10 octobre à 18h.
- **Reportage DICI T.V.** : Il est très bien, même si le passage sur « le piano du lac » est un peu long.

En l'absence d'autres questions et informations diverses, la séance est levée à 23H20.